Image not found or type unknown

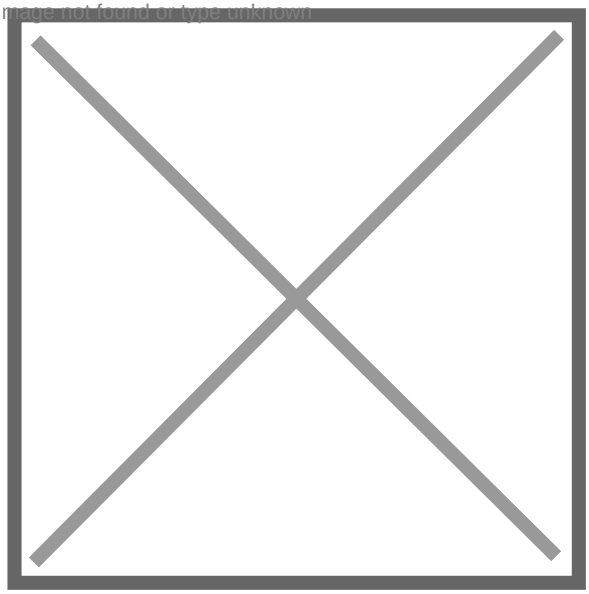

Quitter le domicile conjugal ?

Par **Fabien37**, le **04/02/2008** à **10:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en pourparler avec mon "mari" afin de faire un divorce à l'amiable.
Il me met une très forte pression sur la garde des enfants, et sa famille en remet toujours une couche par dessus...
Mon premier enfant a 11 mois et l'autre n'est pas encore nait... j'en suis à presque 4 mois de grossesse...

Mon probleme est le suivant... mon "mari" me met une pression pas possible, je suis en très fort stress et j'ai peur que celà se ressente sur mon bébé...
Lui ne pense pas au mal que tout celà peut faire à l'enfant, mais pense uniquement à "l'argent" !!!

[fluo]Sachant que j'ai déjà eu une première grosse très tumultueuse et que celle-ci est pire encore, pensez vous que, si mon medecin me fait un certificat expliquant que je ne dois en aucun cas être stressé, **[s]je puisse quitter le domicile conjugal sans être en tord aux yeux de la loi ?[/s]**[/fluo]

Je ne souhaite en aucun cas voir cette "abandon" se retourner contre moi...

(Ne faites pas attention au pseudo, j'utilise la session de mon frère)

Par **kate**, le **04/02/2008** à **16:53**

IL FAUT PREPARER TON DEPART ET EMMENER TES ENFANTS car moi on me les a enlevés .MOTIF:pour leur stabilite on les laisse dans la meme residence.attention la justice est perverse et les avocats aussi.ILS VONT RACONTER QUE TU DEPRIMES ETC....MOI JE TIENS BON ET C'EST DUR MAIS JE SAIS QU'AVEC LE TPS MES FILLES REVIENDRONT,courage.

Par **Fabien37**, le **04/02/2008** à **19:24**

Oui mais nous se serai d'un commun accord.

Nous sommes au début de la procédure de divorce, et nous ne nous supportons plus !!!

Il m'a demandé à plusieurs reprises de m'en aller, j'ai toujours refusé de crainte que celà me porte préjudice.

Mais si nous faisons un papier comme quoi d'un commun accord chacun de nous deux est concentant pour que l'autre s'en aille, celà jouera t-il toujours contre moi ?!

Merci par avance de vos réponses

Par **kate**, le **05/02/2008** à **08:52**

UNE MEDIATION FAMILIALE C' EST LE MIEUX POUR LES ENFANTS AVEC UN PAPIER PRECISANT LA GARDE DES ENFANTS+ tout le reste,bon courage mais avant de partir assure toi que tu ne seras pas PRISE POUR UN CHIEN ET QUE TON EX NE VOUDRA PAS TOUT te prendre.bon courage.

Par **patrick02**, le **06/02/2008** à **18:19**

Bonjour,
Je pense que tous les pseudos conseils de nature a critiquer les décisions judiciares sont à prendre avec grande prudence.
En matière de divorce, ce qui prime, c'est l'intérêt de l'enfant et croyez moi, c'est toujours ce qui est recherché.
Je vous conseille de parler de votre situation avec votre médecin. Aller voir un avocat également. Travaillez vous? avez vous un revenu de quelque nature que ce soit ?
Vous pouvez consulter un avocat gratuitement en vous renseignant, auprès du tribunal dont vous dépendez, des horaires de consultations gratuites.
Cordialement,
patrick

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **kate**, le **07/02/2008** à **08:20**

SI ON VOUS PRENAIT VOS ENFANTS QUE DIRIEZ VOUS?SURTOUT APRES DES COUPS?LA MEDIATION SERAIT MIEUX QUE LA BAGARRE ENTRE AVOCATS POUR DU FRIC?OU EST L'INTERET DES ENFANTS?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés